

Formation préparatoire à l'habilitation mécanique M0 : Intervention d'ordre non mécanique

Ref. **HMO 01-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures
Formacode : 24132

Pré-requis :

Une connaissance de la langue française écrite et parlée est requise pour pouvoir comprendre les instructions de sécurité.

Personnes concernées :

Toute personne ayant une activité ou devant effectuer des travaux d'ordre non mécanique, à proximité d'ouvrages susceptibles d'être mis en mouvement ET présentant des risques mécaniques ou thermodynamiques (cas M0).

Objectifs :

Identifier les risques mécaniques et citer les prescriptions de sécurité mises en place par le chargé de travaux M2.

Programme :

Réflexion sur l'accident (type, causes, conséquences) Responsabilités civiles et pénales
Déclaration d'accidents du travail
Risques mécaniques purs
Risques thermodynamiques purs
Risques dus aux machines et ouvrages
Identification et signalisation des risques
Analyse de risques et plan de prévention
Législation
Régimes d'intervention (consignation, isolation, condamnation)
Appareils de contrôle et de surveillance
Moyens de prévention :
- Protection par suppression du risque
- Protection collective
- Protection individuelle
- Plan de prévention
- Premiers secours et alarmes

Démarche pédagogique :

La méthode pédagogique utilisée privilégie le savoir-être et le savoir-faire au travers de l'aspect pratique des thèmes abordés : - Exposés participatifs
- Utilisation de supports tels que appareils, films, powerpoint, ...
- RPP
- Discussions de groupes autour de cas concrets et exercices pratiques
Une évaluation finale permet de s'assurer des connaissances acquises et de les compléter si nécessaire.
La formation est animée par un formateur :
- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

Evaluation et validation :

Délivrance d'une attestation de stage en cas de réussite au QCM de contrôle des connaissances.

Cette attestation permet à l'employeur d'établir un titre d'habilitation M0.